

Procès-verbal de la session **ORDINAIRE** tenue le **3 AOÛT 2020** à **19 h 30**, à la salle du conseil située au 15, rue Caron.

Sont présents :

| | |
|---------------------------|--------------|
| Micheline PINARD-LAMPRON, | mairesse; |
| Alain DUCHARME, | conseiller; |
| Krystel HOULE-PLANTE, | conseillère; |
| Dominic LAQUERRE, | conseiller; |
| Marie-Josée PLEAU, | conseillère. |

Sont absents :

| | |
|-----------------|-------------|
| Christian CÔTÉ, | conseiller; |
| Raymond PAILLÉ, | conseiller. |

Assiste également à la séance :

| | |
|----------------|-----------------------------------|
| Annie LEMIEUX, | directrice générale et greffière. |
|----------------|-----------------------------------|

2020,170 OUVERTURE DE LA SESSION

La mairesse souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session à 19 h 30.

2020,171 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler à l'ordre du jour.

Les points suivants sont ajoutés aux « Affaires nouvelles » :

15.1 DEMANDE DE LA MAISON DES JEUNES;
15.2 FONDATION À VOTRE SANTÉ.

2020-129 RÉSOLUTION NO 2020-129 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

2020,172 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2020

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 6 juillet 2020.

2020-130 RÉSOLUTION NO 2020-130 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2020

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 6 juillet 2020 tel que présenté.

2020,173 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

2020,174 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

Les rapports du mois de juillet seront présentés à la session du mois de septembre.

2020,175 COMPTES DU MOIS

2020-131 RÉSOLUTION NO 2020-131 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

Sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **TROIS CENT VINGT-TROIS MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-CINQ DOLLARS ET SOIXANTE-DOUZE CENTS (323 285,72\$)**.

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

2020,176 CORRESPONDANCE

Ce point est reporté à la session du mois de septembre.

2020,177 DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

2020,177.1 MME CAMILLE PINARD ET M. JONATHAN MARTINEAU LÉVESQUE – 279, 11^e Rang – Empiètement de bâtiments dans la bande protection riveraine

2020-132 RÉSOLUTION NO 2020-132 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PAR MME CAMILLE PINARD ET M. JONATHAN MARTINEAU LÉVESQUE 279, 11^E RANG – EMPIÈTEMENT DE BÂTIMENTS DANS LA BANDE DE PROTECTION RIVERAINE

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Mme Camille Pinard et M. Jonathan Martineau Lévesque possèdent la propriété située 279, 11^e Rang;
- 2 Les demandeurs désirent régulariser l'empiètement dans la bande de protection riveraine de la majeure partie du garage détaché et d'une petite partie du hangar déjà existants dans la bande de protection riveraine alors qu'ils devraient être situés à l'extérieur des 10 mètres de la bande riveraine, tel que prévu à l'article 4.3.2 du règlement de zonage n° 09-02;
- 3 Une dérogation mineure a déjà été accordée pour la construction d'un garage et d'une remise dans la bande de protection riveraine pour un autre immeuble créant un précédant;
- 4 Le fait de refuser la demande causerait un préjudice sérieux aux demandeurs et le fait de l'accorder ne causera aucun préjudice au propriétaire voisin;
- 5 Le conseil municipal a adopté le règlement n°09-06 sur les dérogations mineures;

- 6 Ce règlement s'applique dans toutes les zones de la municipalité;
- 7 Aux termes de la résolution no CCU-2020-13, le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accorder la dérogation mineure demandée;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DÉCISION.** Le conseil municipal accorde à Mme Camille Picard et M. Jonathan Martineau Lévesque la dérogation mineure permettant de régulariser l'empiètement dans la bande de protection riveraine de la majeure partie du garage détaché et d'une petite partie du hangar déjà existants alors qu'ils devraient être situés à l'extérieur des 10 mètres de la bande de protection riveraine, tel que prévu à l'article 4.3.2 du règlement de zonage n° 09-02.
- 2- **AFFECTATION.** Cette résolution affecte le lot 5 739 417 du Cadastre du Québec.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible aux demandeurs.

2020,177.2 M. ALEXANDRE GAGNON – 8, rue de l'Oie – Marge de recul avant en cour latérale pour garage détaché

**2020-133 RÉOLUTION NO 2020-133
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PAR
M. ALEXANDRE GAGNON – 8, RUE DE L'OIE
MARGE DE REcul AVANT EN COUR LATÉRALE
POUR GARAGE DÉTACHÉ**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 M. Alexandre Gagnon possède la propriété située 8, rue de l'Oie;
- 2 Le demandeur désire construire un garage détaché avec une marge de recul avant en cour latérale de 5 mètres comparativement aux 15 mètres de marge de recul avant prévus à l'article 7.6.1 du règlement de zonage n° 09-02;
- 3 Il y a un large fossé entre la rue et le terrain;
- 4 Au moment de la construction de la résidence, la marge de recul avant exigée était de 7,5 mètres comparativement aux 15 mètres prévus au présent règlement;
- 5 Le fait de refuser la demande causerait un préjudice sérieux au demandeur et le fait de l'accorder ne causera aucun préjudice au propriétaire voisin;
- 6 Le conseil municipal a adopté le règlement n°09-06 sur les dérogations mineures;
- 7 Ce règlement s'applique dans toutes les zones de la municipalité;
- 8 Aux termes de la résolution no CCU-2020-14, le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accorder la dérogation mineure demandée;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DÉCISION.** Le conseil municipal accorde à M. Alexandre Gagnon la dérogation mineure permettant la construction d'un garage détaché avec une marge de recul avant en cour latérale de 5 mètres comparativement aux 15 mètres prévus à l'article 7.6.1 du règlement de zonage n° 09-02.
- 2- **AFFECTATION.** Cette résolution affecte le lot 5 740 962 du Cadastre du Québec.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible au demandeur.

2020,178 PROLONGEMENT DE LA RUE DES CÈDRES

2020,178.1 MANDAT À SERVICES EXP POUR MODIFICATIONS AUX PLANS ET DEVIS

2020-134 RÉSOLUTION NO 2020-134 PROLONGEMENT DE LA RUE DES CÈDRES MANDAT À SERVICES EXP POUR MODIFICATIONS AUX PLANS ET DEVIS

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Les Services EXP inc. ont déjà réalisé des plans et devis et une déclaration de conformité auprès du MELCC pour le projet de prolongement de la rue des Cèdres;
- 2 Un nouveau plan de lotissement a été déposé et accepté, il y a lieu de modifier les plans et devis d'appel d'offres et de réaliser une nouvelle déclaration de conformité auprès du MELCC;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate Les Services EXP inc. pour la préparation des modifications des plans et devis d'appel d'offres en fonction du nouveau plan de lotissement du prolongement de la rue des Cèdres et la réalisation d'une nouvelle déclaration de conformité auprès du MELCC, le tout tel que prévu à l'offre de services no 999-00072656-PP (KIFM), datée du 26 juin 2020.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **TREIZE MILLE HUIT CENTS DOLLARS (13 800,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible aux Services EXP inc.

2020,178.2 MANDAT À LA BOÎTE D'URBANISME POUR PRÉSENTATION DU PROJET AUX CITOYENS

2020-135 RÉSOLUTION NO 2020-135 PROLONGEMENT DE LA RUE DES CÈDRES MANDAT À LA BOÎTE D'URBANISME POUR PRÉSENTATION DU PROJET AUX CITOYENS

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Société d'initiatives économiques de Kingsey Falls travaille, en collaboration avec la ville, à un projet de prolongement de la rue des Cèdres;
- 2 Madame Isabelle Laterreur, urbaniste, a préparé un document de présentation du projet qui pourrait être présenté aux citoyens actuels de la rue;
- 3 Madame Laterreur a déposé une proposition intéressante à la ville pour accompagner la ville et animer une séance;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate madame Isabelle Laterreur, de La Boîte d'urbanisme, pour accompagner la ville et faire l'animation et la présentation du projet du prolongement de la rue des Cèdres, le tout tel que décrit à l'étape 2 « consultation » de l'offre de service du 16 juillet 2020., sans simulation visuelle.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **CINQ CENTS DOLLARS (500,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires aux fins de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Mme Isabelle Laterreur.

2020,179 VIDÉO PROMOTIONNELLE – Mandat

2020-136 RÉSOLUTION NO 2020-136 PRODUCTION D'UNE VIDÉO PROMOTIONNELLE MANDAT

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville désire développer ses secteurs résidentiel, commercial et industriel;
- 2 Une vidéo promotionnelle permettrait de présenter les attraits de la ville;
- 3 La firme 9202-6053 Québec inc. a présenté une offre intéressante pour la ville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate la firme 9202-6053 Québec inc. pour la production d'une vidéo promotionnelle de la ville, le tout tel que décrit à l'offre de service no 1050, du 10 juillet 2020.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **DIX MILLE SIX CENTS CINQUANTE DOLLARS (10 650,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires aux fins de la présente résolution à même le fonds général.

- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à M. Matt Charland de 9202-6053 Québec inc.

2020,180 APPUI POUR SUBVENTION PRIMADA – Autorisation du dépôt de la demande

**2020-137 RÉSOLUTION NO 2020-137
DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
DANS LE CADRE DU PRIMADA**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a adopté une politique des aînés et un plan d'action MADA;
- 2 Il y a lieu que la ville dépose une demande d'aide financière dans le cadre du PRIMADA pour la réalisation d'infrastructures pour ses aînés;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du PRIMADA pour le projet « Parc des aînés ».

- 2- **ENGAGEMENT.** La Municipalité a pris connaissance du Guide du programme et elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle

La Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée.

La Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement des coûts.

- 3- **SIGNATURE.** Mme Annie Lemieux, directrice générale et greffière, est autorisée à signer tous les documents nécessaires à la présente demande.

2020,181 MANDAT POUR NETTOYAGE DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE

**2020-138 RÉSOLUTION NO 2020-138
NETTOYAGE DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE
MANDAT À CAN-EXPLORE INC.**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 2020-50, la ville mandatait la firme Can-Explore pour procéder au nettoyage à l'aide d'un robot et à l'inspection du réservoir d'eau potable;
- 2 Il appert que le réservoir n'a pas pu être nettoyé de cette façon et qu'il doit être vidé pour être nettoyé;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate la firme Can-Explore Inc. pour procéder à l'inspection et au nettoyage à sec du réservoir

d'eau potable, le tout tel que prévu à l'offre de services du 28 mai 2020.

- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **SEPT MILLE TROIS CENT DOLLARS (7 300,00 \$)** plus les taxes applicables pour l'inspection, le nettoyage et le rapport. Le camion vacuum sera facturé au taux horaire de **DEUX CENT CINQ DOLLARS (205,00 \$)** et la disposition des résidus sera facturée au taux de **DEUX CENT QUARANTE-CINQ DOLLARS (245,00 \$)** le mètre cube.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La Ville est autorisée à prélever les montants nécessaires aux fins de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Can-Explore Inc.

2020,182 AUTORISATION D'ACHAT DE FLEURS POUR LES 100 ANS DE MME BOISVERT-BOULET

**2020-139 RÉSOLUTION NO 2020-139
ACHAT DE FLEURS POUR LES
100 ANS DE MME BOISVERT-BOULET**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Madame Boisvert-Boulet, qui a résidé de très nombreuses années à Kingsey Falls, fêtera son centième anniversaire le 10 août 2020;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** Le conseil municipal autorise la mairesse à acheter des fleurs pour le 100^e anniversaire de naissance de madame Boisvert-Boulet.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme maximale de **CENT DOLLARS (100,00 \$)** pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

2020,183 ADOPTION DE RÈGLEMENTS

2020,183.1 RÈGLEMENT N° 2020-05 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 09-02 DE LA VILLE DE KINGSEY FALLS

**2020-140 RÉSOLUTION NO 2020-140
ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2020-05
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 09-02
DE LA VILLE DE KINGSEY FALLS**

Un projet de règlement ayant été remis à tous les membres du conseil municipal dans les délais prescrits par la loi, ceux-ci déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à sa lecture, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le règlement n° 2020-05 Règlement amendement le règlement de zonage n° 09-02 de la Ville de Kingsey Falls.

**2020,183.2 RÈGLEMENT N° 2020-08 AMENDANT LE RÈGLEMENT
DE ZONAGE N° 09-02 DE LA VILLE DE KINGSEY FALLS**

**2020-141 RÉSOLUTION NO 2020-141
ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2020-08
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 09-02
DE LA VILLE DE KINGSEY FALLS**

Un projet de règlement ayant été remis à tous les membres du conseil municipal dans les délais prescrits par la loi, ceux-ci déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à sa lecture, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le deuxième projet du règlement n° 2020-08 Règlement amendant le règlement de zonage n° 09-02 de la Ville de Kingsey Falls.

2020,184 AFFAIRES NOUVELLES

**2020,184.1 DEMANDE DE LA MAISON DE JEUNES DE KINGSEY
FALLS**

**2020-142 RÉSOLUTION NO 2020-142
AUTORISATION À LA MAISON DES
JEUNES DE KINGSEY FALLS D'UTILISER
LE TERRAIN DU 9, RUE CARON POUR
UNE NUIT DE CAMPING**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 En raison de la COVID-19, la Maison des jeunes ne peut pas organiser des activités, tel que le camping ou des voyages en voiture;
- 2 La direction de la Maison de jeunes a proposé l'idée d'un mini-camping tout près de leur local;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** Le conseil municipal autorise la Maison des jeunes de Kingsey Falls à utiliser le terrain du 9, rue Caron pour y installer quelques tentes pour une nuit au mois d'août, soit un jeudi soir (13 ou 20) ou un vendredi soir (14 ou 21).

De plus, le conseil autorise l'utilisation d'un foyer avec pare-étincelles pour un feu de camp.

- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à madame Sophie Hannah de la Maison de Jeunes de Kingsey Falls.

2020,184.2 FONDATION À NOTRE SANTÉ

Le conseiller Dominic Laquerre informe les membres du conseil que la Fondation À Notre Santé organisera une activité bénéfique au Parc Marie-Victorin en octobre prochain.

M. Laquerre mentionne que le parc connaît un très grand achalandage malgré la situation actuelle de pandémie.

2020,185 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 20 h 15.

Micheline Pinard-Lampron
Mairesse

Annie Lemieux
Directrice générale et greffière

